

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FOURQUES**

DL N° 2024-006 (9.4)

**SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 21

Date de la convocation : 05-03-2024

Date d'affichage : 15-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi quatorze mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fourques, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles DUMAS, Maire.

Présents : Mmes et MM. Claudie ARSAC, Jean-Michel AZEMA, Odile ATHENOUX, Michel BAUQUIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI Pierre COUDEYRE, Sabine CURNAND, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Brigitte DUPONT, Vanesia FRIZON, Robert HEBRARD, Michaël LLORENS, Frédéric LOMBARD, Éric MAYOL, Myriam NESTI, Jean-Paul RABANIT, David RIBES et Alexia RUEDA.

Absents excusés :

Absents excusés avec pouvoir . M. Michel DELAWOEVRE donne pouvoir à Mme Claudie ARSAC. Mme Brigitte DUPONT donne pouvoir à Mme Joëlle DE JAGER. Mme Estelle NESTI donne pouvoir à Mme Sabine CURNAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AZEMA.

**OBJET : Vœu : Ligne THT électrique 400.000 volts aérienne à deux circuits entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la concertation préalable du projet de création d'une ligne électrique de 400.000 volts aérienne à deux circuits entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent, porté par RTE, il est important de donner notre avis avant le 7 avril 2024 date de clôture de la concertation préalable.

Vu l'enjeu de décarbonisation de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et surtout l'enjeu de réindustrialisation de notre pays avec le choix du territoire de Fos-Berre dans le territoire des Bouches-du-Rhône,

Vu la situation stratégique de la commune de Jonquières-Saint-Vincent qui est la « PRISE » de ce projet,

Vu les nuisances durables à notre agriculture, à notre environnement, à notre tourisme, à notre image et à notre identité,

Considérant que ce projet de ligne aérienne de THT apportera des retombées économique et fiscales au département des Bouches-du-Rhône et à la région PACA exclusivement, en ne laissant à notre territoire que les nuisances et les contraintes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affirmer son opposition totale à ce projet de ligne THT de 400.000 volts traversant les communes de notre territoire.
- De demander à l'Etat et à RTE que cette ligne THT de 400.000 volts soit supportée par les Bouches-du-Rhône et la région PACA qui vont récolter les bénéfices de cette infrastructure.
- D'autoriser M. le maire à signer toutes pièces afférentes et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,  
Gilles Dumas.



Accusé de réception en préfecture  
030-213001175-20240314-2024-006-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
du Gard le :*